



Rapport semestriel

au 30 juin 2025

SOREA ISR ACTIONS EURO

Part E, Part F

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCPE de droit français

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le FCPE est un fonds d'épargne salariale de capitalisation. Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis. Il en va de même des crédits d'impôt et avoirs fiscaux qui leur sont attachés et dont la restitution sera demandée à l'administration par le dépositaire. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts nouvelles.

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

Néant

ETAT DU PATRIMOINE

	Valeur nette d'inventaire (k EUR)
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L.214-20/1° du I de l'article L.214-24-55	
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	-
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	-
Avoirs bancaires	9.24
Autres actifs détenus par l'OPC	
Dépôts	-
Parts ou actions d'OPC	3,518.29
Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Autres instruments financiers	-
Créances	0.02
Total des actifs détenus par l'OPC	3,527.54
Passif	
Instruments financiers	-
- Opérations de cession sur instruments financiers	-
- Opérations temporaires sur titres	-
Instruments financiers à terme	-
Emprunts	-
Dettes	-8.33
Comptes financiers	-
Valeur nette d'inventaire	3,519.21

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR DEVISE

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
EUR	99.97	99.74
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	99.97	99.74

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR SECTEUR ECONOMIQUE

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	—	—
- Fonds professionnels spécialisés	—	—
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	—	—
- OPCI et OPPCI	—	—
- Autres parts ou actions d'OPC	99.97	99.74
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	99.97	99.74

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR PAYS

	% Actif net	% Total actif
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions		
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse		
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale		
- Fonds professionnels spécialisés		
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI		
- OPCI et OPPCI		
- Autres parts ou actions d'OPC		
- France	99.97	99.74
Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires		
Total	99.97	99.74

MOUVEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE TITRES

	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	—	—
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	—	—
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	—	—
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	—	—
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	—	—
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	—	—
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 / 4° du I de l'article R.214-32-18		
Les titres de capital émis par les sociétés par actions	—	—
Les titres de créance, à l'exclusion des effets de commerce et des bons de caisse	—	—
Les autres actifs : les actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés au I et II de l'article R.214-32-19		
Parts ou actions d'OPC		
- Fonds professionnels à vocations générale	—	—
- Fonds professionnels spécialisés	—	—
- Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP) et FPCI	—	—
- OPCI et OPPCI	—	—
- Autres parts ou actions d'OPC	120,170.12	161,103.03
Total des mouvements	120,170.12	161,103.03

VALEUR LIQUIDATIVE, NOMBRE DE PARTS ET DIVIDENDES

Code ISIN	Type Classe	Type Part	Actif net part	Nombre de titres	Valeur liquidative de la part	Devise Part
QS0002105PA9	F	C	3,437,038.62	158,044.4694	21.747	EUR
QS0011147285	E	C	82,170.16	3,426.1046	23.983	EUR

Le document périodique n'a pas été certifié par le commissaire aux comptes de l'OPC.



Inventaires par Produit et Devise de cotation

Date de création : 09/07/2025 16:35:22

PORTEFEUILLE : SOREA ISR ACTIONS EURO (PFE050) EUR
DATE DE VALO : 30/06/2025

Code valeur		Actif net	Nombre de parts		Disponibilités	Valeur liquidative	30/06/202	VL précédente au	23/06/202	Variation	Statut
C cap	QS000210SPA9	3 437 038,62 EUR	158 044,469400000	923,460 EUR	21,7470 EUR	21,3590 EUR	1,816564 %	Validé			
E cap	QS001147285	82 170,16 EUR	3 426,104600000	923,460 EUR	23,9830 EUR	23,5530 EUR	1,825669 %	Validé			
Valeur		Quantité	Dev. Cota.	P.R.U	Date Cota.	Cours	Orig	EN DEVISE DU PORTEFEUILLE			
Disponibilités								Pt. Rev. total	Valeur	Coupon couru	+/- Value % Actif net
EUR	EUR	923,4600	EUR			N/A			923,46		0,02
TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO		CUMUL (EUR)		923,46		0,02					
TOTAL Disponibilités		CUMUL (EUR)		923,46		0,02					
OPCVM											
FR0010263806	LBPAM ISR ACTIONS EURO LARGE	119 102,4143	EUR	29,54	30/06/2025	29,54	Justifié	2 055 476,09	3 518 285,32	0,00	1 462 809,23
TOTAL DEVISE VALEUR : EUR EURO		CUMUL (EUR)		3 518 285,32		0,00					
TOTAL OPCVM		CUMUL (EUR)		3 518 285,32		0,00					
PORTEFEUILLE : SOREA ISR ACTIONS EURO (PFE050) EUR		CUMUL (EUR)		2 055 476,09		3 519 208,78		0,00		1 462 809,23	
										99,99	